

Commission 3

Rapporteurs : Manuel DE LIMA, Françoise FROMAGEAU et Frédéric LE GOUIL

Rapporteur général Europe-International : Yannick MORIN

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Feuille de route mobilité internationale des jeunes »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le bordereau présenté indique que, depuis 2020, le Conseil régional a voté plusieurs plans ayant des incidences fortes sur la mobilité des jeunes : plan breton de mobilisation pour les jeunes (2020-2025), stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) 2023-2027 et récemment, en décembre 2023, l'actualisation de sa stratégie internationale pour la période 2024-2028.

Cette actualisation était rendue nécessaire par le contexte européen et international et s'inscrivait dans la volonté de la Région de prioriser ses actions autour de quelques enjeux ou objectifs :

- l'affirmation européenne de la Bretagne ;
- l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde ;
- la construction et l'animation de coopérations et de partenariats internationaux ;
- la promotion de la solidarité internationale ;
- le développement d'une politique en faveur des Bretonnes et des Bretons du monde.

Cette feuille de route en faveur de l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde permettant d'aider la mobilité internationale des jeunes reprend les éléments de cadrage globaux présentés dans la stratégie adoptée par la Région en décembre 2023.

Elle traduit un objectif fondamental qui est de favoriser une ouverture vers l'extérieur pour les jeunes Bretonnes. Outre l'intérêt de développer l'autonomie des jeunes, la mobilité à l'international leur apporte une meilleure connaissance du monde d'aujourd'hui et représente aussi un vecteur de rayonnement à l'extérieur pour la Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Conformément à la stratégie internationale votée en décembre, le Conseil régional propose aujourd'hui sa déclinaison dans une feuille de route dédiée à la mobilité internationale des jeunes, méthode à laquelle le CESER ne peut qu'adhérer.

Le CESER note et approuve la volonté du Conseil régional de mettre en place une politique en faveur de la mobilité internationale des jeunes Bretonnes et de l'accueil de jeunes venant des pays de l'Union européenne et plus largement du monde. Il ne peut en effet qu'approuver la volonté d'apporter un soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes du territoire. Comme indiqué dans [son avis sur la stratégie internationale](#), présentée en décembre dernier, il considère que la mobilité est un atout majeur pour les jeunes.

Le CESER déplore que la présente feuille de route ne distingue pas clairement les mobilités entrantes/ sortantes, individuelles/collectives, ainsi que les différents publics concernés (lycéennes des voies générale et technologique, lycéennes professionnelles, apprenties, étudiantes des universités ou des grandes écoles, étudiantes des formations sanitaires et sociales...). Concernant les publics, il souhaiterait savoir si les apprenant-es en formation sanitaire et sociale et les stagiaires de la formation professionnelle continue, mentionnés dans l'orientation n°2, seront nécessairement des « jeunes » ? Ce manque de précisions quant aux bénéficiaires fait que la feuille de route soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Le CESER regrette aussi que la feuille de route présente les intentions mais non les mesures concrètes. Ainsi elle ne présente pas les nouvelles aides, cette présentation

étant renvoyée à la commission permanente du mois de mai 2024 (et non en session du Conseil régional, et donc du CESER).

Le CESER note la priorisation des actions sur trois destinations géographiques ciblées, en cohérence avec les coopérations majeures de sa stratégie internationale actualisée. Cependant, et comme formulé dans son avis de décembre 2023 sur l'actualisation de la stratégie internationale, il rappelle que la qualité de l'éducation offerte doit rester la priorité. Sans remettre en cause l'intérêt de ces partenariats entre la Région et ces territoires, le CESER émet de fortes réserves sur l'opportunité de prioriser la mobilité des jeunes vers ces derniers au détriment des autres. En effet, le fléchage des financements de la Région pourrait se limiter dorénavant à quelques pays tant pour les mobilités sortantes que pour les mobilités entrantes. Ce n'était pas le cas auparavant et cela signifie que pour se rendre dans d'autres pays, les jeunes devront désormais trouver d'autres sources de financement.

Pour le CESER, la mobilité internationale des jeunes vers les territoires « celtés » du Royaume-Uni constitue une première étape vers le retour du développement des échanges avec le Royaume-Uni. Cependant cette priorisation ne doit pas obérer une relation renforcée, à terme, avec l'ensemble du Royaume-Uni. Le développement de l'axe celté ne doit pas verrouiller de manière durable l'accès aux établissements de l'ensemble du pays.

L'étude du CESER sur [les enjeux du Brexit en Bretagne](#) (décembre 2023) préconisait de renouer et de renforcer les liens entre la Bretagne et le Royaume-Uni, notamment de faire de la relance des échanges scolaires et universitaires une priorité après la rupture causée par le Brexit. Le CESER encourageait le Conseil régional à construire des dispositifs pour faciliter l'organisation et le financement de ces échanges ; il apprécie qu'une feuille de route y soit dédiée. Il note au passage que celle-ci impute la diminution du nombre de projets de mobilités étudiantes et lycéennes entre 2018-2019 et 2023-2024 au seul Brexit alors que la période concernée est aussi celle de la crise de la Covid-19 (mars 2020-mai 2021). Il rappelle que, dans son étude, il appelait de ses vœux une vision plus objective de la situation en Bretagne, en regrettant notamment qu'à la suite de la sortie du Royaume-Uni d'Erasmus, il n'existe plus de chiffres consolidés du nombre d'étudiants et de stagiaires bretons de l'enseignement supérieur effectuant une mobilité au Royaume-Uni.

Le CESER s'inquiète de la création d'un nouveau dispositif de mobilité collective qui, pour le public des lycéen·nes, se substituera au dispositif Karta (son axe « ouverture au monde »). Cela peut, en effet, compliquer le montage des dossiers dans les lycées, qui maîtrisaient la procédure Karta mise en place depuis longtemps.

Le CESER note la volonté de favoriser la mobilité des publics éligibles les moins favorisés. Il appuie cette orientation tout en soulignant que cela était déjà en partie le cas pour les mobilités individuelles (Jeunes à l'international) puisque la Région aidait les jeunes sur la base de certains critères sociaux (quotient familial, statut de boursier...).

Concernant l'orientation n°2, le CESER aurait souhaité que le lien avec le Plan régional de réappropriation des langues de Bretagne soit plus explicite.

Enfin, il souhaiterait avoir une vue plus globale de toutes les aides à la mobilité internationale existantes en Bretagne.

Compte-tenu de ces observations, il suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des dispositifs d'aide en faveur de la mobilité européenne et internationale des jeunes, en particulier le nouveau dispositif qui remplacera l'axe « ouverture au monde » de Karta Bretagne ;
- l'engagement financier en faveur de cette feuille de route.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Feuille de route mobilité internationale des jeunes »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

Au-delà de l'avis positif du CESER sur les aides à la mobilité des jeunes qui font leurs études en Bretagne, la CGT souhaite attirer l'attention sur ce qu'elle a déjà exprimée ici à l'attention du Conseil régional autour de ce qui pourrait être nommée « la Celtitude ».

Nous le disons avec une certaine solennité puisque nous ne voudrions pas que cette logique politique d'intervention internationale ne conduise à une dérive qui pourrait être apparentée à du communautarisme.

Nous regrettons qu'en ces temps de discorde dans le Monde, de tensions qui montent les uns contre les autres au niveau des territoires, des pays, des croyances religieuses, des âges, des sexes, des mœurs ; nous regrettons que cette impression d'une Bretagne centrée sur un roman celtique soit devenue un concept.

La Bretagne est avant tout une Région d'accueil.

Nous ne sommes pas dans un procès d'intention mais nous craignons une opération politicienne qui confirmerait un travail déjà engagé en utilisant la jeunesse.

Ainsi une collectivité, une école, une université devrait-elle délivrer un « passeport celtique » pour bénéficier du maximum d'aides pour les jeunes qui veulent y faire l'apprentissage des différences culturelles pendant leur formation ?

Sera-t-il plus facile d'aller dans certaines Régions choisies par la Bretagne que dans d'autres pourtant porteuses d'autant de valeurs humaines et choisies par les jeunes pour leurs projets ?

Doit-on vraiment apprendre aux jeunes à développer un esprit de préférence autour d'une alliance du Nord-Ouest définie par on ne sait quoi ?

La CGT se bat pour le développement d'une culture de la paix, pour des sociétés humaines qui font tout pour éviter les guerres en partageant justement l'universalisme.

La formation de nos jeunes doit y contribuer et cette politique de priorisation de certaines Nations ou Régions aux dépens d'autres ne pourra que développer « un esprit de chapelle ». Notre expression n'est pas un hasard d'écriture.

Il est encore temps de pondérer cette priorisation pour consacrer dans les faits la fraternité entre les peuples comme un axe majeur de la politique régionale internationale de la Bretagne pour sa jeunesse tout particulièrement.



Intervention de Annie SAULNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Comme le dit l'adage « Les voyages forment la jeunesse ». Le MEDEF Bretagne ne peut que souscrire à cet adage et aux initiatives qui y contribuent et en particulier cette feuille de route qui vise à « favoriser une ouverture vers l'extérieur pour les jeunes bretons ».

Ainsi, les orientations de la Région visent à conforter sa stratégie actuelle par une refonte des dispositifs actuels dont une nouvelle version sera présentée à la Commission Permanente du mois de mai 2024.

Sur la forme, cette feuille de route correspond-elle à ce qui sera présenté à la CP de mai 2024 ? Ou alors le détail des nouveaux dispositifs fera-t-il l'objet de la présentation à la CP de mai 2024 ? Dans la seconde hypothèse, la feuille de route présentée au CESER ne permet pas de prendre une position éclairée sur ce que seront ces nouveaux dispositifs, cette feuille de route faisant état de l'existant pour l'essentiel mais ne proposant pas les versions revisitées des aides de la Région.

Sur le fond, peut-être pourrions-nous élargir les régions prioritaires éligibles aux actions de la Région ? Bien entendu, les régions prioritaires retenues dans la feuille de route ne sont pas à remettre en question. Mais, ne serait-il pas souhaitable de compter, parmi les régions prioritaires, d'autres territoires où par exemple les exportations de la production bretonne ou de savoir-faire bretons ou encore de compétences issues de nos établissements de formation sont particulièrement significatifs ? L'objectif serait ici de favoriser, par la voie de la mobilité internationale des jeunes, des partenariats déjà solides ou préexistants dans ces nouveaux territoires retenus comme prioritaires.

Je vous remercie de votre attention.